



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE L'ACTION SOCIALE

AVIS DE RECRUTEMENT **PAR VOIE DE PACTE** **D'agents des services techniques** **Pour la préfecture de la Réunion**

Nombre de places offertes : 1

Poste unique

Nature de l'emploi

Le poste est fortement axé sur le domaine de l'électricité. Le profil attendu est celui d'électricien

Description

- Travaux d'entretien, de réparation des équipements électriques
- Travaux d'aménagement des installations électriques dans les constructions

Qualités requises pour occuper le poste et les contraintes particulières :

- Rigueur, méthode
- Soin dans le travail
- Capacité à travailler en équipe
- Participation aux travaux de l'atelier

Pour le poste

Conditions d'inscription

Ce recrutement est ouvert aux candidats(e) sans qualification ou bien peu qualifiés(e), remplissant l'ensemble des conditions générales requises pour accéder aux emplois publics de l'Etat :

- posséder la nationalité française (ou être en mesure, sous peu de temps, de justifier de la possession de la nationalité française), ou être membre de la communauté européenne, ou être ressortissant d'un état membre de l'espace économique européen)
- jouir des droits civiques
- se trouver en possession d'un casier judiciaire dont les mentions portées sur le bulletin N° 2 ne sont pas incompatibles avec l'exercice de la fonction
- situation au regard du service national
- aptitude physique

Par ailleurs les candidats(e) doivent être âgés(e) de 16 à 25 ans révolus au 1^{er} janvier 2006

Composition du dossier d'inscription

- Une lettre de candidature
- Un curriculum vitae détaillé.

Modalités d'inscription

- Les candidats(e) doivent adresser leur dossier, en **envoi recommandé simple**, à l'adresse suivante :

A l'agence locale de l'Agence Nationale Pour l'Emploi dont dépend leur domicile.

Modalités de recrutement

Les dossiers des candidats(e) seront étudiés par une commission de sélection. Les candidats(e) dont les dossiers auront été retenus seront convoqués(e) individuellement pour être auditionnés(e) par une autre commission (commission d'audition). Les candidats(e) qui ne seront pas convoqués(e) seront réputés(e) refusés(e).

Clôture des inscriptions : 10 Juillet 2006